

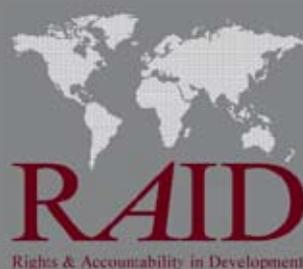
# Les Entreprises Minières Chinoises au Katanga République Démocratique du Congo

## Résumé Exécutif

September 2009



Usine de charbon au Zimbabwe qui produit pour les entreprises minières chinoises du Katanga



Recherche au Katanga conduite par Samentha Goethals de RAID avec l'assistance de  
Jean-Pierre Okenda de l'ACIDH et de Raphael Mbaya de PADHOLIK

# Les Compagnies Minières Chinoises au Katanga

## Résumé Exécutif

Ce rapport, le premier du genre, offre un portrait des conditions de travail dans les entreprises Chinoises opérant au Katanga. Il présente de manière synthétique les opinions, expériences, inquiétudes et recommandations des travailleurs chinois et congolais interviewés. Le rapport est basé sur un sondage sur les conditions de travail dans les entreprises privées chinoises de la Province du Katanga en République Démocratique du Congo (RDC), conduit en 2008 par Rights and Accountability in Development (RAID).<sup>1</sup>

RAID, une ONG britannique fondée en 2003, basée à Oxford, œuvre pour la promotion de la responsabilité sociale corporative des entreprises multinationales, particulièrement en Afrique. RAID est un des fondateurs du réseau international OECD Watch dont l'objectif est d'assurer que les entreprises respectent et appliquent les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. En 2007, RAID a produit un document de recommandation *Advice to Chinese Companies Operating in the Mining Sector in Africa* dans lequel certains problèmes par rapport au respect des droits humains auxquels des entreprises et usines chinoises ont été confrontées en Zambie et en RDC, sont discutés. En 2008, juste avant les jeux Olympiques, Patricia Feeney, Directrice Exécutive de RAID, a visité Pékin et participé à des réunions avec des fonctionnaires chinois au Ministère du Commerce et à l'Institut Chinois des Affaires Internationales, un *think-tank* attaché au Ministère des Affaires Etrangères. Elle a aussi rencontré des professeurs et chercheurs chinois à l'Institut de l'Asie de l'Ouest et d'Afrique, et à l'Académie Chinoise des Sciences Sociales (CASS).<sup>2</sup> Le document de RAID fut présenté à toutes les réunions durant lesquelles l'approche de la Chine sur la gouvernance responsable des entreprises fut débattue.

La recherche pour le dernier rapport de RAID *Les Entreprises Minières Chinoises au Katanga* a été conduite en partenariat avec Action contre l'impunité pour les droits humains (ACIDH), une ONG basée à Lubumbashi qui a fourni un soutien inestimable tout au long du projet. A Likasi, PADHOLIK, une ONG partenaire de RAID, a aussi apporté son soutien. L'objectif de la recherche était d'enquêter sur les conditions de travail dans les entreprises chinoises opérant dans le secteur minier au Katanga en allant chercher l'information à la source : les travailleurs eux-mêmes. Pour ce faire, 140 travailleurs, chinois et congolais, furent interviewés ou requis de remplir un questionnaire afin de recueillir des données systématiques. Les travailleurs congolais avaient l'air d'apprécier et étaient très enthousiastes de pouvoir exprimer leur préoccupations et leur opinions. La grande majorité des travailleurs a parlé des abus des droits humains et des droits du travailleur auxquels ils se trouvent confrontés au travail. Au Congo, bien qu'il y ait un service d'inspection du travail - l'Inspection du Travail - les travailleurs n'ont aucun recours efficace pour faire respecter leurs droits. Ils ne peuvent pas faire confiance aux autorités ni aux tribunaux pour faire appliquer la loi, faire valoir leurs droits et protéger les droits humains des travailleurs formels et informels.

---

1 RAID a été fondé en 1997. Jusqu'en 2003 le travail de recherche et de consultation était conduit sous les auspices du Refugee Studies Centre, Queen Elizabeth House, University of Oxford. RAID est toujours très proche de l'Université. En septembre 2003, RAID a été établi en tant que société privée sans profit par garantie. Les Articles d'Association sont expliqués dans le Companies Acts 1985 à 1989. De plus amples informations sur l'organisation sont disponibles sur le site internet de RAID [www.raid-uk.org](http://www.raid-uk.org).

2 Les représentants officiels chinois que RAID a rencontré sont Mr. Xianghua Huang, Directeur Député de la Division des Entreprises Chinoises d'Outremer du Département de Coopération Economique Étrangère du Ministère du Commerce et Mr. Hongyi Wang, Professeur Associé en Etudes Africaines et Secrétaire General Député du Centre d'Etudes Africaines. Au CASS, Dr He Wenping, Directeur de la Section des Etudes Africaines, présida la réunion entre RAID et les chercheurs travaillant sur la question de la responsabilité des entreprises

La recherche a couvert quinze pourcent des entreprises minières chinoises du Katanga. Les compagnies examinées, listées ci-dessous, regroupent des usines de traitements et des dépôts d'achat où les minerais sont achetés et stockés avant d'être traités et exportés. Il n'a pas été possible de couvrir les conditions de travail chez SICOMINES, la joint-venture entre des entreprises publiques chinoises et l'entreprise minière publique congolaise Gécamines.

- Congo Dong Bang Mining (CDM): dépôt de Kolwezi et usine de traitement de Lubumbashi
- Congo Loyal Will Mining: usine de traitement de Lubumbashi
- COTA Mining: usine de traitement de Lubumbashi
- Emmanuel Mining: dépôt de Kolwezi
- Huachin: usine de traitement de Lubumbashi et Likasi
- Jia Xing: dépôt de Kolwezi et usine de traitement de Lubumbashi
- JMT: dépôt de Kolwezi
- Song Hua: usine de traitement de Lubumbashi
- Feza Mining: usine de traitement Likasi

RAID a préparé un questionnaire avec l'aide de partenaires congolais et chinois. Ce questionnaire fut traduit en chinois, français et swahili afin d'atteindre le plus de travailleurs et cadres possible. Avant de débiter la recherche sur le terrain, RAID a identifié des entreprises chinoises petites, moyennes et grandes pour le sondage : dépôts, usines de traitement et compagnies minières à Lubumbashi, Likasi et Kolwezi. La recherche est basée sur des méthodes de recherche qualitatives et quantitatives. La recherche a été poursuivie dans en 2009 suivant l'enquête sur terrain et a été complété par d'autres sources documentaires ainsi que les opinions des autorités et des services d'inspection au niveau provincial, et des organisations internationales, telles que l'agence de consultation d'entreprise américaine PACT-Congo, et l'ONG belge Groupe One.

En Aout 2009, les délégués de RAID ont de nouveau visité Lubumbashi, Likasi et Kolwezi, les centres miniers principaux du Katanga, où ils ont pu vérifier les données de la recherche et faire une mise à jour du rapport.

## Le Cadre Légal



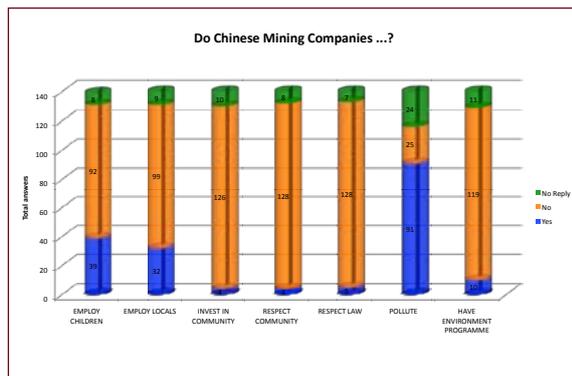
©Lionel Healing

Il existe plusieurs standards internationaux pertinents que les entreprises minières chinoises devraient suivre et appliquer. Les gouvernements de la Chine et de la RDC ont ratifié un certain nombre de principes internationaux des droits humains tels que le Pacte international relatif

<sup>3</sup> Simon Clark, Michael Smith and Franz Wild 'China in Africa: Young Workers, Deadly Mines', Bloomberg Markets, September 2008

aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention sur les droits de l'enfant. Ces prescriptions devraient donc être respectées par toutes les entreprises opérant au Katanga. Les deux gouvernements ont aussi ratifié plusieurs des principes clés de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), par exemple : les Conventions 100 et 111 sur l'élimination de la discrimination au travail et la Convention 138 sur l'élimination du travail des enfants, et la Convention 182 sur l'élimination des pires formes de travail des enfants.

## Résultats de l'enquête



Les résultats ont confirmé que les conditions de travail et de vie aux Katanga sont inacceptables aussi bien pour les travailleurs congolais que chinois. Les travailleurs congolais se plaignent du manque de respect et de la négligence de leur bien être par les cadres chinois. Les travailleurs congolais sont unanimes sur le fait que les entreprises chinoises ne respectent pas le Code Minier ainsi que les autres lois et réglementations congolaises, ceux qu'ils considèrent un affront à la nation congolaise. L'Ambassadeur de la Chine

en RDC a confirmé que tous les investisseurs chinois doivent de respecter la loi, mais il a aussi expliqué que, selon lui, ce n'était pas le devoir ou le rôle de Gouvernement de la Chine de contrôler la multitude des investisseurs chinois en Afrique.<sup>4</sup>

Les cadres chinois, interviewés par RAID, ont exprimé le fait qu'ils aimeraient recevoir de meilleures informations et plus de support de la part de leur gouvernement et de l'ambassade.

### Problèmes principaux : perspective des travailleurs congolais :

- Les entreprises chinoises ont peu, voire même, aucune connaissance non seulement du droit international du travail mais aussi du droit congolais ; notamment, elles ne connaissent pas le Code du Travail ni le Code Minier
- Les entreprises chinoises ne respectent pas les standards environnementaux
- Les accidents dans les usines chinoises de traitement sont fréquents à cause du manque d'équipement de protection, de formation des employés, et de procédure de sécurité
- Les travailleurs gravement blessés suite à des accidents du travail ne reçoivent aucun suivi médical adéquat ; les frais compensatoires sont souvent pauvres voire même inexistantes
- Les minerais achetés par ou vendus aux dépôts d'achat sont minés illégalement et viennent souvent de l'exploitation des enfants au travail ; des enfants de pas plus de dix ans chargent les sacs dans les dépôts

<sup>4</sup> *ibid.*

- Les travailleurs sont exposés à la poussière nocive des minerais qu'ils manipulent, tels que des minerais radioactifs ; ils ne reçoivent pas de masque pour le nez ou autre vêtement de protection ; il n'y a pas de douche pour se rafraîchir après de heures passées près d'un four
- Les ouvriers travaillent de longues heures, sont traités arbitrairement et risquent d'être licenciés pour des offenses triviales (tel que arriver au travail en retard de quelques minutes) ou sur de fausses accusations
- Les gardes de sécurité chinois ou congolais attaquent les travailleurs et les coups sont fréquents. Dans certains cas les travailleurs ont été gravement blessés
- La plupart des travailleurs sont employés temporairement et les entreprises ne payent pas leur assurance. Les travailleurs sous contrat se plaignent que leurs contrats sont écrits en chinois et ne sont pas traduits
- Les travailleurs congolais sont discriminés ; ils sont délégués aux petits travaux et aucune opportunité de progresser ou de se former ne leur est proposée. Ils ne sont pas au même niveau de salaire que leurs collègues chinois
- Les travailleurs ne sont pas traités avec respect et sont considérés comme des objets jetables
- Les plaintes des travailleurs ne sont pas prises au sérieux et souvent conduisent au licenciement
- La corruption et l'inefficacité paralysent le travail de la police congolaise, des inspecteurs du travail et des tribunaux. Les travailleurs n'ont aucun recours
- Les entreprises chinoises et employées chinois semblent être au-dessus de la loi

### Violente attaque d'un travailleur

Un travailleur arrête de percer le mur car la mèche a commencé à surchauffer. Son supérieur Chinois insiste qu'il continue, mais le travailleur refuse. Le supérieur chinois s'est, soit disant, saisi de la mèche incandescente de la perceuse et l'a tournée contre les parties génitales du travailleur, lui infligeant une grave brûlure. Le blessé ne reçoit aucune assistance médicale, et on le force à retourner au travail. Il lutte contre la douleur mais se sent trop mal pour continuer à travailler. Ce n'est qu'après trois jours qu'il se plaint de ce mauvais traitement. Il est licencié immédiatement durant son travail de nuit et envoyé dans la brousse.

RAID: étude sur le terrain

### Problèmes principaux : perspective des travailleurs chinois expatriés

- Les travailleurs chinois sont victimes d'attaques par des groupes violents ; certaines attaques sont racistes ; plusieurs employés chinois ont été sérieusement blessés

- Les employés chinois sortent peu et restent enfermés sur leur lieu de travail à cause des menaces à leur sécurité personnelle
- Les lieux où les travailleurs expatriés vivent sont souvent la cible de voleurs
- Les Chinois sont harassés continuellement par des représentants des autorités Congolaises qui leurs extorquent de l'argent pour le moindre prétexte, par exemple: leurs visas ne sont pas valides
- Des représentants officiels congolais essaient d'imposer des amendes ou demandent de payer des taxes aux entreprises chinoises sans aucune raison valable
- Les conditions de vie pour beaucoup de travailleurs chinois sont misérables
- Beaucoup de travailleurs ne sont pas heureux et préféreraient travailler dans les pays africains voisins où la corruption et les problèmes de sécurité sont moindres
- La corruption abusive rend le commerce difficile et fait barrière à la prospérité de la région
- Les entreprises chinoises doivent traiter les minerais au Katanga avant exportation afin de leur donner de la valeur ajoutée, mais elles ne voient aucun signe de l'utilisation de ces revenus par les autorités congolaises dans l'amélioration de l'infrastructure locale ou pour la vie de la population
- Les Chinois sont victimes de la frustration de la population congolaise par rapport à la négligence du Gouvernement congolais
- Les Chinois souhaiteraient avoir de meilleures relations avec les Congolais mais la barrière linguistique et d'autres obstacles doivent d'abord être surmontés
- Les employés chinois ont le sentiment que leurs droits humains ne sont pas respectés, et que l'ambassade chinoise en collaboration avec les autorités congolaises devraient agir contre ces problèmes

De manière générale, les répondants ont attribué l'absence d'une gouvernance responsable d'entreprise à l'échec d'avoir su traduire en actions concrètes au niveau local, les expressions d'amitié et de coopération échangées par les autorités Sino-Congolaises. Les travailleurs congolais ont critiqué leur gouvernement pour avoir vendu leur pays aux investisseurs chinois. Quant aux cadres chinois ils ont eux-mêmes déclarés que les entreprises privées chinoises ne tirent aucun bénéfice de la relation amicale des deux gouvernements. Cela ne les protègent pas contre les extorsions, le harcèlement, la corruption et la violence souvent perpétrés par les autorités locales congolaises. Les entreprises chinoises opérant au Katanga sont en fait très mal informées sur la bonne gouvernance d'entreprise; ce qui n'est pas surprenant vu la profonde incompréhension en Chine sur la responsabilité sociale et corporative des entreprises. <sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> OCDE (2008) OCDE Révision de la Politique d'Investissement de la Chine: China CSR, Rapport 2006 conduit par l'Université d'Economie de Marche de Pékin. L'étude, la première du genre en Chine, analyse les attitudes par rapport à la responsabilité des entreprises dans 890 entreprises en Chine

### Superviseur Chinois, Dépôt Ndenga, Kolwezi

« En tant que Chinois travaillant dans l'industrie minière au Congo, j'ai le sentiment que les droits humains ne sont pas respectés. Plusieurs départements du gouvernement envoient leurs représentants officiels nous embêter, nous demander de l'argent, payer leurs dépenses de voyage, etc... Ils nous menacent de nous faire fermer et de reprendre le business. En bref, ils ont plusieurs raisons pour nous extorquer de l'argent. De plus, des gens locaux cambriolent les chinois, quelques fois cela arrive trois fois dans la semaine. Des Chinois, retournant du travail, ont été volés, blessés par arme à feu et handicapés... Tout cela montre bien que notre sécurité au Congo n'est aucunement garantie. Ceux ne sont que quelques exemples. J'espère que l'Ambassade de la Chine va considérer le problème sérieusement et coopérer avec le Gouvernement de la RDC afin que tous ces problèmes soient finalement résolus. J'attends cela avec grande impatience. »

RAID : étude sur le terrain

## Conclusions

Ce rapport ne cherche en aucune façon à embarrasser la République Populaire de Chine (RPC), ni non plus à ternir sa réputation dans les pays en développement. Cependant, ce rapport fournit des preuves directes de la mauvaise conduite d'entreprise et des abus des droits humains répandus des entreprises chinoises opérant au Katanga et incite les gouvernements de la Chine et de la RDC à prendre des mesures urgentes. Les résultats du rapport révèlent la nécessité de promouvoir une meilleure connaissance de la conduite responsable d'entreprise parmi les entreprises chinoises qui opèrent à l'étranger. Les problèmes décrits dans le rapport ne se rapportent pas seulement aux opérations chinoises, les mêmes conditions étant la norme dans des compagnies congolaises et celles d'autres pays. Toutefois, les Chinois sont devenus les opérateurs les plus importants dans le secteur minier au Katanga. Selon le Gouverneur de la Province plus de 60 des 75 usines de traitement du Katanga sont chinoises et plus de 90% des minerais de la région sont exportés vers la Chine.<sup>6</sup> Les travailleurs congolais et les cadres chinois ont fait des exposés sincères des indignités, du harcèlement, des menaces et des abus qu'ils endurent au quotidien. Ils ont expliqué clairement les actions qu'ils estiment sont nécessaires afin d'améliorer les conditions de travail, la protection environnementale, les principes de protection de la santé et de sécurité, les relations communautaires et la transparence et responsabilité d'entreprise.

Une Chambre de Commerce chinoise aurait été établie au Katanga en 2009. Cependant, lorsque RAID s'est renseigné auprès des juges et avocats à la barre du Tribunal de Commerce de Lubumbashi aucun d'entre eux n'en avaient entendus parler. Une Chambre de Commerce chinoise devrait fournir un forum à la communauté chinoise pour échanger sur les expériences de chacun et trouver des solutions afin de remédier aux problèmes communs. De plus, une Chambre de Commerce chinoise devrait aussi avoir pour objectif de devenir un centre de référence pour la société civile et les ONG congolaises afin d'aider à rapprocher les deux communautés et encourager les échanges culturels. En cas de difficulté, la Chambre de Commerce chinoise, avec l'assistance d'une expertise congolaise appropriée, pourrait offrir un service de médiation pour résoudre les problèmes liés à la gouvernance des entreprises chinoises au Katanga.

<sup>6</sup> *Bloomberg Markets*, September 2008

Les recommandations adressées aux Gouvernements de la Chine et de la RDC sont présentées dans le rapport. Selon RAID, ce n'est qu'en soutenant ces améliorations que la Chine pourra atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée dans la déclaration de sa politique étrangère Africaine concernant le développement durable et les relations harmonieuses entre les peuples.<sup>7</sup>

## Recommandations

1. Le Gouvernement chinois a la volonté de préparer une liste de principes directeurs pour la responsabilité des entreprises à l'étranger. L'intégration croissante de la Chine dans l'économie mondiale sera d'autant plus facile si ces nouveaux principes correspondent aux Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, reconnus internationalement. Comme les résultats de la recherche le démontrent, de tels principes sont doivent être mis en place dans l'urgence et devraient être institués au Katanga.
2. Ceux sont la responsabilité et le devoir du Gouvernement de la RDC de promouvoir la connaissance du Code Minier et du Code du Travail afin d'assurer que la législation minière et le droit du travail, particulièrement en ce qui concerne la santé et la sécurité, soient respectés. Cependant, le Gouvernement de la Chine pourrait lui-même assister le Gouvernement de la RDC dans cet effort et le soutenir dans le renforcement de la capacité des institutions et de la formation du personnel responsable de l'implémentation de ces lois. Il existe des organisations spécialisées en Chine associées au Conseil de l'Etat pour la réduction de la pauvreté qui elles-mêmes pourraient être engagées utilement dans un programme d'échange de formation Sud-Sud.
3. Un guide plus compréhensif du Code Minier et des autres lois congolaises devraient être mis à la disposition des entreprises chinoises par le Gouvernement chinois en collaboration avec le Ministère des Mines congolais. Ce guide devrait être distribué à toutes les entreprises chinoises qui ont le projet d'investir en RDC ou qui y investissent déjà. Considéré le fait que ces problèmes existent dans toutes les entreprises minières en RDC, il serait utile de prendre une telle initiative en collaboration avec d'autres partenaires tels que la Banque Mondiale et l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).
4. Les Gouvernements chinois et congolais devraient revoir les exemptions offertes aux opérateurs chinois afin d'assurer que les entreprises opèrent en conformité avec les obligations du Code Minier. Les termes et conditions sous lesquels les entreprises minières chinoises opèrent au Katanga devraient être rendues publiques de manière à dissiper l'opinion commune que celles-ci travaillent dans l'illégalité
5. Toutes le compagnies chinoises devraient respecter les exigences de présenter les évaluations de l'impact environnemental et leurs plans d'administration de l'environnement, et ceux-ci devraient être publiées localement ainsi que sur leurs sites internet

---

<sup>7</sup> En juillet 2006, le Gouvernement Chinois a publié « La Politique Africaine de la Chine » qui a pour objectif de promouvoir une croissance stable des relations Sino-Africaines. La politique Africaine de la Chine est guidée par « les Cinq Principes de Coexistence Paisible » : respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ; non-agression réciproque ; non-interférence dans les affaires domestiques de l'autre ; égalité et bénéfice mutuel ; coexistence paisible. Selon cette politique, la Chine va continuer à offrir des prêts préférentiels et crédits pour encourager les entreprises chinoises à investir en Afrique, particulièrement dans les secteur riches en ressources

6. Les autorités congolaises et chinoises devraient enquêter sur les allégations de mauvais traitement et d'abus des travailleurs dans les entreprises chinoises et prendre des mesures appropriées, y compris offrir des compensations adéquates aux travailleurs qui ont été blessés au travail

7. Le Gouvernement de la Chine devraient insister que les autorités Congolaises enquêtent sur les attaques sur des ressortissants chinois au Katanga. Le Ministère des Affaires Étrangères de la Chine devrait conduire sa propre investigation sur la violence contre les travailleurs expatriés chinois et présenter un rapport

8. Les autorités chinoises et congolaises devraient développer un plan d'action pour améliorer la cohésion sociale et le dialogue interculturel dans la province, ce qui permettrait d'aider au développement d'un climat de confiance et de compréhension entre les deux communautés

9. Toutes les entreprises minières chinoises du Katanga devraient être rappelées du fait que l'utilisation formelle ou informelle des enfants au travail est illégale. Le Gouvernement de la Chine devrait considérer la manière suivant laquelle il pourrait contribuer, si possible en collaboration avec l'UNICEF, aux efforts pour éliminer le travail des enfants dans le secteur minier au Katanga

10. L'influence économique et politique croissante de la Chine présente de nouvelles et plus grandes responsabilités au Gouvernement chinois, qui en conséquence devrait considérer l'adoption de la Convention de l'OCDE contre la corruption

11. Les cadres et travailleurs chinois qui vont travailler et vivre en RDC devraient être préparés en conséquence. Il devrait y avoir plus d'investissement pour améliorer les capacités linguistiques des travailleurs chinois afin d'aider leur intégration

12. En considération des lacunes identifiées par l'étude de RAID, le Gouvernement de la Chine devrait considérer inviter les chercheurs de l'Académie Chinoises des Sciences Sociales (CASS) à conduire une enquête en collaboration avec des chercheurs congolais sur les conditions des travailleurs chinois au Katanga afin d'assurer que des conditions d'emploi justes et équitables, des conditions de vie décentes et le respect des droits du travailleur sont effectivement mis en place et respectés



©Lionel Healing

